

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Personne ne sait ce que vous faites. Vous êtes stupide.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA GRÈVE DES SAPEURS-POMPIERS AUX AÉROPORTS—
L'OPPORTUNITÉ D'UNE MÉDIATION EN CAS DE REJET DE LA
PROPOSITION DU CONSEIL DU TRÉSOR—LA MENACE DE
DÉBRAYAGE DES PILOTES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme les Canadiens savent aujourd'hui qu'on pourrait très rapidement venir à bout de la situation, le ministre nous dirait-il un peu plus clairement qu'il ne l'a fait il y a un instant en répondant à mon collègue si un plan d'urgence prévoit effectivement le recours à un médiateur dans l'intervalle entre le rejet possible de l'offre faite aux pompiers et la nomination d'un arbitre pour suivre la procédure d'arbitrage si elle s'avère nécessaire? Si le ministre pouvait donner cette assurance, nous savons tous, tout comme le ministre des Transports, que l'Association des pilotes de ligne du Canada laisserait tomber l'affaire immédiatement et que ceux-ci ne se mettraient pas en grève ce soir.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, deux possibilités s'offrent au gouvernement.

Une voix: De démissionner.

M. Drury: L'une est que le règlement accepté par le syndicat sera ratifié, auquel cas une convention sera signée. L'autre est que le règlement accepté par le syndicat sera rejeté, auquel cas nous demanderons l'arbitrage obligatoire, en conformité de la loi. En attendant que le tribunal d'arbitrage soit mis sur pied et se réunisse, un médiateur sera chargé d'essayer de régler les différends entre les deux parties pour simplifier et faciliter le travail du tribunal d'arbitrage.

Des voix: Bravo!

Une voix: Pourquoi ne l'avez-vous pas dit en premier lieu?

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE PRÉVOYANT LE
RÈGLEMENT DES CONFLITS OUVRIERS SANS RECOURS À LA
GRÈVE

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et a également trait aux problèmes de grève, mais dans un contexte beaucoup plus large que celui d'un différend précis. Vu l'agitation ouvrière constante et soutenue sur la scène fédérale où un si petit nombre d'individus peuvent

Questions orales

effectivement bouleverser des services essentiels au pays, certains illégalement, ce qui nuit à tous les Canadiens, peut-il dire à la Chambre s'il envisage de présenter une mesure législative générale qui pourrait remplacer, par certains autres moyens, par quelque procédure d'arbitrage rationnelle et satisfaisante, ce genre de grèves préjudiciables avant qu'elles n'aient lieu?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pu, à cause du brouhaha, comprendre la dernière partie de la question, mais je crois en avoir saisi la substance. Le député sait, ainsi que le président du Conseil privé l'a déclaré il y a quelques jours, que nous avons reçu deux des trois parties du rapport établi par M. Finkleman, lequel renferme les suggestions et propositions que nous allons étudier et qui peuvent rencontrer les vues exprimées par le député.

M. Jelinek: Le premier ministre fera-t-il savoir à la Chambre s'il a donné instruction à l'un de ses ministres, peut-être le président du Conseil du Trésor ou le ministre du Travail, de faire des recommandations précises ou concrètes au cabinet sur cette affaire et, dans le cas contraire, s'il est maintenant disposé à le faire?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les recommandations contenues dans le rapport de M. Finkelman parviendront effectivement au cabinet, par l'entremise du président du Conseil privé. Je le répète, nous n'en avons pas reçu la troisième partie du rapport, mais cela concerne un aspect très important des négociations syndicales dans le secteur public. Lorsque le gouvernement précédé a reconnu le droit de grève à la Fonction publique, il était clair dans notre esprit et dans celui du public que cela ne nous empêcherait pas pour autant de condamner les grèves illégales et le gouvernement tient à préciser que s'il peut faire quelque chose pour empêcher une grève illégale ou pour dissuader les gens d'y participer, il le fera.

● (1450)

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La présidence accorde la parole au député de Toronto-Lakeshore, puis ce sera le tour du député de Témiscamingue.

* * *

LA CONSOMMATION

LES PRIX DE DÉTAIL DU BŒUF—L'ÉCART ENTRE L'OUEST ET
L'EST—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. A-t-il mené une enquête au sujet des allégations faites hier par l'Association canadienne des éleveurs de bétail selon lesquelles les consommateurs de l'Ouest paient le bœuf plus cher que ceux de l'Est et cela, à cause des détaillants?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai lu ces propos dans les journaux juste avant de venir à la Chambre. Il est certain que je compte les vérifier, surtout si cela relève de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.